



DENIER DE L'ÉGLISE
CATHOLIQUE
Diocèse de Montauban

MEMO : DEDUCTIONS FISCALES AVANTAGEUSES

Vous êtes
assujetti :

Vous donnez

Vous déduisez

- **Si vous donnez à titre personnel**, vous pouvez déduire de vos impôts 66 % de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

A l'impôt sur
le revenu

100 €

66 €

- **Si vous êtes assujetti à l'ISF**, vous pouvez y imputer 75 % de votre don (dans la limite de 50 000 €).

Pour bénéficier de cette mesure (loi TEPA du 21 août 2007), votre contribution doit être envoyée à :

Fondation nationale pour la protection
sanitaire et sociale du clergé

3 rue Duguay -Trouin • 75280 Paris Cedex 06

(en précisant que votre contribution est à reverser au
diocèse de Montauban)

A l'ISF

1 000 €

750 €

- **Si vous donnez au titre du mécénat d'entreprise**, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts sur les sociétés égale à 60 % du montant versé, dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires de votre entreprise.

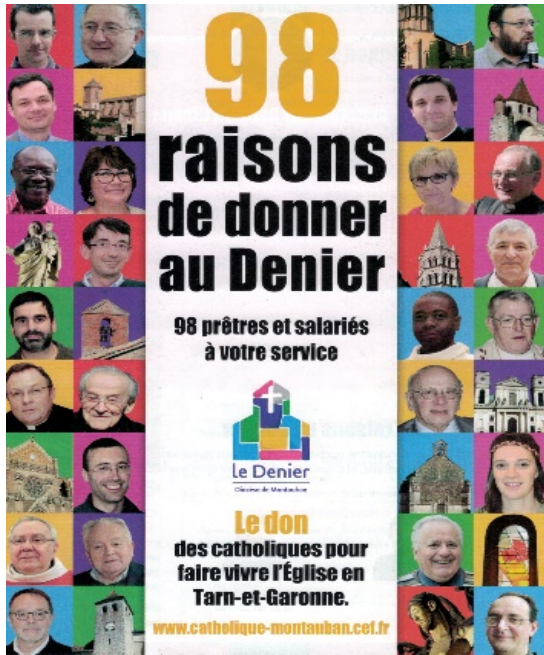
A l'impôt sur
les sociétés

1 000 €

600 €

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe Denier au : 05.63.91.62.42

Logo à insérer en haut de la page « Denier » (en adaptant la taille à volonté)



Notre communauté paroissiale œuvre pour témoigner du message de l'Évangile, pour donner des repères dans une société qui en a tant besoin, pour être au service de tous les hommes et en particulier des plus fragiles...

... mais tout ceci n'est rendu possible que grâce à la contribution financière des fidèles au Denier de l'Église. Sans cette collecte, il ne serait pas possible d'assurer des conditions de vie et de travail convenables aux prêtres et au personnel laïc de chaque paroisse du diocèse de Montauban.

Le don au Denier, ce n'est pas une question accessoire car notre participation permet à notre paroisse d'accueillir et d'accompagner tous ceux qui le souhaitent, à toutes les étapes de la vie.

Chaque don, quel que soit son montant, est précieux. Vous pouvez participer en remettant à la paroisse le coupon ci-dessous accompagné de votre don par chèque.

L'Eglise est riche. = Faux !

Si l'Eglise dispose d'un nombre important de bâtiments (églises, presbytères, salles paroissiales, écoles, etc..), la plupart d'entre eux sont seulement mis à disposition et sont à la charge des collectivités. Le reste représente des coûts d'entretien très élevés !.

D'autre part, l'Eglise ne reçoit aucune subvention, que ce soit de l'Etat ou des communes, elle doit donc trouver les ressources nécessaires pour rendre les services que vous en attendez.

Je donne déjà de mon temps à l'Eglise, aux « bonnes œuvres » pourquoi verser, en plus, au Denier ?

L'engagement de chacun est précieux. Il a droit à notre reconnaissance. Sans les bénévoles, notre paroisse ne pourrait s'en sortir.

Mais le Denier (et lui seul) permet d'assurer la rémunération des prêtres et des salariés du diocèse.

Chaque catholique, en fonction de ses possibilités bien sûr, est donc appelé à donner au Denier.

Je donne déjà à la quête, pourquoi devrais-je donner au Denier ?

Vos dons à la quête, permettent de faire vivre votre paroisse :

- Achat de fournitures diverses pour assurer les tâches administratives ordinaires
- Fournitures nécessaires à la liturgie (messes, baptêmes, mariages, obsèques, ...)

et nous vous en remercions infiniment. Le Denier, quant à lui, permet de faire face aux frais liés à la rémunération des prêtres, religieux et laïcs salariés. C'est seulement notre contribution au Denier de l'Eglise qui permet à toutes ces personnes de vivre décemment et d'assurer leur mission.

Nous sommes déjà tellement sollicités par un tas d'organismes et d'associations !

C'est vrai pour chacun de nous, mais, en tant que catholiques, subvenir aux besoins de l'Eglise n'est pas un geste de générosité envers l'une des innombrables œuvres de bienfaisance à laquelle nous donnerions notre préférence. **C'est notre responsabilité de catholique.** Avant de donner à l'extérieur, un père de famille veillera à ce que ses enfants vivent correctement. La grande famille des catholiques a aussi des besoins matériels et compte sur notre contribution. **Est-ce bien normal que plus de 80 % des catholiques qui donnent à des œuvres ne donnent pas au Denier ?**

On n'a pas de curé... plus de messe. Pourquoi donner alors ?

C'est vrai que les ensembles paroissiaux sont de plus en plus étendus. Aussi la tâche de nos prêtres est d'autant plus lourde. Ils restent souvent au service de leurs frères bien au-delà de l'âge de la retraite. Mais aussi, ils sont nombreux en maison de retraite, après s'être usés au service de l'Eglise. Ils ont mérité notre reconnaissance et notre attention. C'est aussi à cela que sert le Denier.

Par ailleurs, les dons permettent de couvrir aussi les salaires des employés laïcs et des animateurs en pastorale du diocèse.

Je suis au chômage... j'aide mes enfants.

Nous comprenons vos difficultés. Sachez cependant qu'il n'y a pas de petit don et que chaque soutien, quel que soit son montant, est essentiel pour que l'Eglise puisse accomplir sa mission. Seriez-vous prêt à adresser une participation même modeste qui tienne compte de vos possibilités ?